

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 24 septembre 2015

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Décompte de clôture – Réaménagement de l’avenue du Tir-Fédéral, secteur du collège d’Epenex

Les travaux relatifs à l’objet mentionné en titre sont terminés. Le rapport du Service des travaux, infrastructures, domaines et environnement, adressé au Service des finances, n’a fait l’objet d’aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 430.5010.139.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 6/2012	Fr. 365'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 266'770.00</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 98'230.00</u>
Participation de tiers	Fr. --
Subvention	Fr. --

L’importance de la moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

2) Requalification de la RC1, étape 3 – Adjudication du mandat d’ingénierie et autres honoraires nécessaires

Dans le cadre du projet de requalification de la RC1, étape 3, la Municipalité a décidé d’allouer un montant total de Fr. 29'082.30 TTC pour les honoraires d’études.

Celui-ci comprend, d’une part, Fr. 14'082.30 TTC pour la phase 1 du mandat d’ingénieur civil, adjugé à SD Ingénierie SA à Lausanne, comprenant une réserve de 10 % et, d’autre part, Fr. 15'000.- TTC en prévision des autres honoraires nécessaires à cette phase d’étude.

Les montants engagés seront imputés sur le compte n° 430.5010.115, selon l’autorisation générale des dépenses pour crédits d’études (préavis n° 15/2011).

La phase 2 du mandat fera l’objet d’un préavis comprenant également le crédit de construction.

3) Vœu de M. Daniel Sage – Urne pour les votations et élections au Centre socioculturel d'Ecublens

En réponse au vœu de M. Daniel Sage, exprimé lors de la séance du Conseil communal du 21 mai 2015, la Municipalité vous informe qu'une seconde boîte aux lettres sera installée cet automne devant l'entrée du Centre socioculturel d'Ecublens. Celle-ci sera dédiée aux votations/élections et sera accessible 24 h/24 h.

4) Taxe de séjour – Modification du Règlement intercommunal

Le 20 mars 2015, votre Conseil adoptait le préavis intercommunal n° 2015/04 intitulé « Modification du Règlement intercommunal sur la taxe de séjour ». Par courrier daté du 3 juin 2015, la Commission intercommunale de la taxe de séjour a informé les Municipalités des communes membres du Fonds d'équipement de la région lausannoise (FERL) de difficultés rencontrées dans le cadre de l'adaptation du Règlement susmentionné. Celles-ci étaient de deux ordres, à savoir :

- des divergences sur quelques articles du règlement ayant conduit à l'adoption de dispositions différentes selon les communes, voire au retrait du préavis par certaines Municipalités ;
- des tensions autour de certains points du nouveau règlement pouvant conduire au refus du préavis par certains Conseils communaux.

Partant de ce constat, le Comité du FERL a apporté des modifications au projet de nouveau règlement. Ceci implique pour la Municipalité d'Ecublens la nécessité de déposer un nouveau préavis sur cet objet auprès de votre Conseil, sachant que pour une entente intercommunale au sens de la Loi sur les communes (RSV 175.11), les règlements doivent être adoptés dans des termes identiques par toutes les communes membres. Vu les conséquences de ces changements pour nos Autorités, la Municipalité d'Ecublens a évidemment manifesté son mécontentement auprès du FERL.

Etant donné que le Comité du FERL souhaite que ledit règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016, le nouveau préavis vous sera soumis lors de la séance du 19 novembre 2015.

5) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

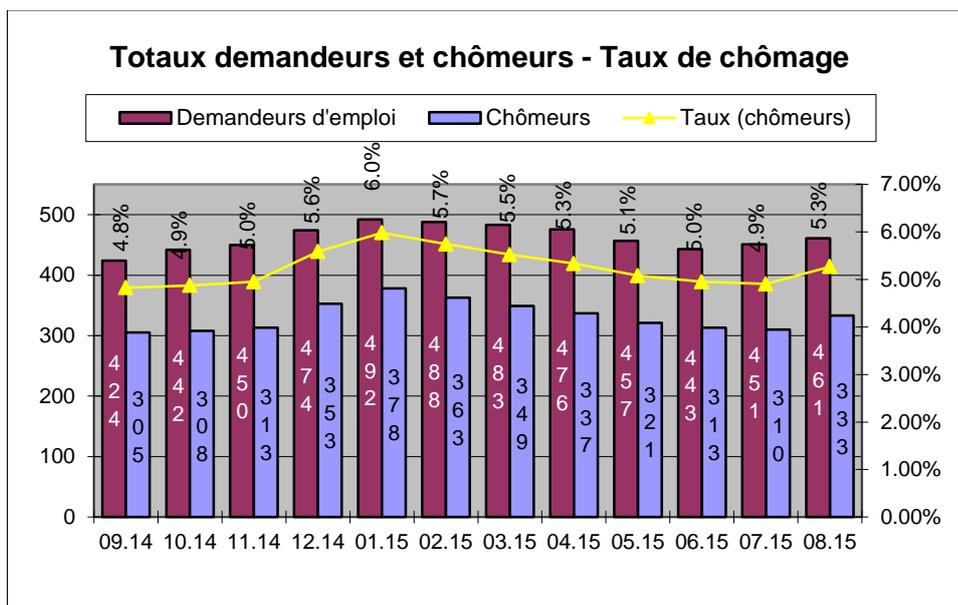
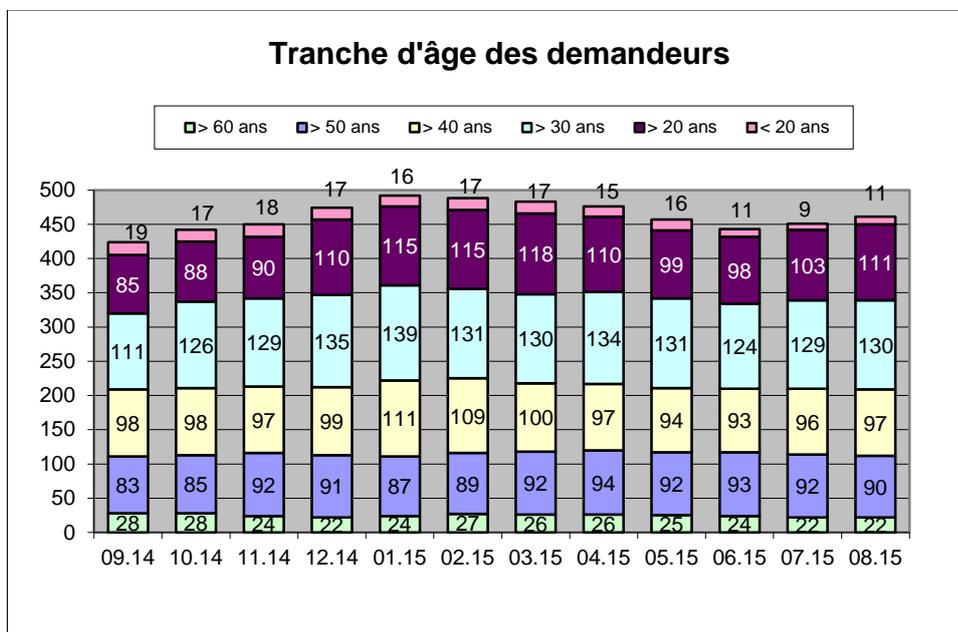
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



6) Population

Situation au 31 août 2015 : **12'255 habitants** (12'181 au 31 août 2014).

La Municipalité